



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le

Le Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

À

Liste des destinataires in fine

Objet : Régionalisation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

La troisième Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE3) a été publiée le 13 février 2026. Elle fixe les orientations de la politique énergétique pour les dix prochaines années avec un cap clair : accroître la production d'énergies décarbonées, notamment électrique et réduire la consommation d'énergies fossiles. Cette augmentation permettra d'inverser la tendance actuelle, en passant de 60 % d'énergies fossiles dans la consommation nationale aujourd'hui à 60 % d'énergie décarbonée d'ici 2030 puis 70 % en 2035. Elle répond ainsi à trois objectifs : souveraineté énergétique, neutralité carbone et compétitivité des prix. Le contexte géopolitique international comme les attentes d'une diversité d'acteurs locaux en matière de sécurisation des projets d'électrification confirment l'urgence d'accélérer cette stratégie.

Plus précisément, la PPE confirme la relance du nucléaire annoncée par le Président de la République dans son discours de Belfort en 2022 et la poursuite du déploiement des énergies renouvelables, en fixant une trajectoire fondée sur un mix énergétique diversifié tenant compte des temps de mise en service des différentes technologies et de l'évolution de la consommation d'énergie décarbonée, notamment du fait de l'électrification.

La PPE fixe les objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2035. Conformément à l'article L.141-5-1 du Code de l'énergie, ces objectifs ont vocation à être déclinés à la maille régionale par décret pour le territoire métropolitain continental. Les objectifs régionaux ainsi fixés devront permettre de sécuriser l'atteinte des objectifs nationaux de la PPE, en tenant compte des potentiels énergétiques régionaux mobilisables et dans le respect du principe de solidarité territoriale qui a toujours prévalu en matière d'approvisionnement énergétique.

Dans ce cadre, Madame la Ministre déléguée chargée de l'énergie m'a mandaté pour élaborer et transmettre une proposition d'objectifs de développement des énergies renouvelables par filière aux horizons 2030 et 2035 pour notre région. Une première phase de discussion en groupes de travail techniques a abouti à des premières propositions pour chacune des filières renouvelables concernées. S'ouvre désormais une seconde phase, sous la forme d'une concertation plus large à laquelle je vous invite, par le présent courrier, à participer. Celle-ci vise à recueillir votre contribution et vos analyses afin d'ajuster les propositions pour chaque filière. Elle est ouverte jusqu'au 31 juillet 2026 et accessible via un questionnaire en ligne :

<https://enqueteur.dreal-auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=232998&lang=fr>

Je remonterai à Madame la Ministre déléguée les objectifs issus de cette concertation en réponse à sa saisine.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et pour vous accompagner dans cet exercice (energies-renouvelables.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr).

Notre région présente des potentiels importants et il nous appartient de trouver ensemble les solutions pour mieux les mobiliser et contribuer au juste niveau à l'atteinte des objectifs nationaux et plus globalement à l'atteinte de la neutralité carbone. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation dans cet exercice important pour l'avenir de notre région.



Étienne GUYOT